

Association Artois Endométriose
Adresse 77 rue Jules Vernes
62110 Hénin-Beaumont

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 17/11/2020

Le 17 novembre 2020 à 18 heures, les fondateurs de l'association Artois Endométriose se sont réunis en assemblée générale constitutive dans les locaux de l'association ROZA 3C au 77 rue Jules Vernes

Sont Présents :

M. Vandendriessche David, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens
Mme Bresson Lucie, Polyclinique d'Hénin-Beaumont, 10 route de Courrières 62110 Hénin-Beaumont
Mme Fauth Virginie, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens
Mme Bardiaux Laura, Centre hospitalier d'Arras, 3 boulevard Georges Besnier 62000 Arras
Mme Capelle Anne, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens
Mme Emmanuelle Touchard, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens
par procuration, **Mme Proust Chloé**, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens

L'assemblée générale désigne *David Vandendriessche* en qualité de président de séance et *Lucie Bresson* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

La fréquence et le lieu des réunions sont débattus et inscrits dans les statuts. Les modalités d'adhésion sont débattues et inscrites dans les statuts. Les premières actions de l'association sont évoquées (création d'un site web, démarchage des autorités administratives). Le choix d'un logo de l'association est débattu.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

-« **Vandendriessche David**, médecin, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens », au poste de président de l'association.

-« **Bresson Lucie**, médecin, Polyclinique d'Hénin-Beaumont, 10 route de Courrières 62110 Hénin-Beaumont », au poste de vice-présidente de l'association.

-« **Fauth Virginie**, médecin, Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens » au poste de trésorière de l'association.

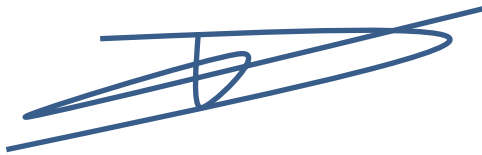
-« **Proust Chloé**, médecin Centre hospitalier de Lens, 99 route de la Bassée, 62300 Lens» au poste de secrétaire de l'association.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « 01/06/2021 ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Signature

*David Vandendriessche,
Président*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a large loop.